



Communiqué de presse

Embargo: 28.11.2006, 9:15

13 Protection sociale

N° 0351-0613-40

La statistique de l'aide sociale dans le canton de Neuchâtel

Les jeunes adultes dépendent davantage de l'aide sociale

Neuchâtel, 28.11.2006 (OFS) – En 2005, dans le canton de Neuchâtel, plus de 9000 personnes ont bénéficié d'une prestation d'aide sociale, soit 5,4% de la population résidante. La catégorie des jeunes adultes, âgés de 18 à 25 ans, est la plus touchée. Si l'on considère le type de ménage, ce sont les ménages d'une personne et les familles monoparentales qui sont le plus souvent tributaires de l'aide sociale dans ce canton. La majorité des bénéficiaires de l'aide sociale ne dispose pas de formation professionnelle achevée et ne travaille que partiellement.

La statistique de l'aide sociale établie par l'OFS a été introduite en 2004 dans le canton de Neuchâtel. Depuis lors, des données annuelles permettent de connaître le contexte sociodémographique des bénéficiaires de l'aide sociale, ainsi que leur situation familiale et financière.

Risque élevé pour les jeunes adultes

Le risque de dépendre de l'aide sociale varie fortement selon le groupe d'âges. Dans le canton de Neuchâtel, les jeunes adultes (18-25 ans) sont surreprésentés avec un taux d'aide sociale de 8,4%.

En 2005, plus de 1300 jeunes adultes ont dû recourir à des prestations d'aide sociale, soit près de 15% de l'ensemble de la population aidée.

57% des jeunes adultes bénéficiaires de l'aide sociale n'ont pas de formation professionnelle achevée. Cela montre clairement qu'un déficit de formation augmente nettement le risque de devoir recourir à l'aide sociale.

Les personnes seules, les familles monoparentales et les étrangers sont davantage exposés

Le taux d'aide sociale, et donc le risque de pauvreté, est nettement plus élevé pour les familles monoparentales (25,3%) et chez les ménages d'une personne (6,9%). Si l'on considère l'état civil, on constate que les personnes mariées ou veuves sont moins exposées au risque d'aide sociale

(respectivement 3,3% et 1% des bénéficiaires de l'aide sociale), tandis que les personnes divorcées sont les plus menacées (9,6%).

Les personnes de nationalité étrangère sont nettement surreprésentées parmi les bénéficiaires de l'aide sociale. 42,9% des bénéficiaires de l'aide sociale sont de nationalité étrangère alors que cette part n'atteint que 23% dans la population résidente totale. Ce risque est en partie déterminé par le niveau de formation, une activité rémunérée dans les branches à bas salaire et la structure familiale (famille nombreuse).

Des actifs occupés dépendent aussi de l'aide sociale

29,3% des bénéficiaires de l'aide sociale de plus de 14 ans sont des personnes actives occupées. Un quart d'entre elles travaillent à plein temps. 50,5% des bénéficiaires de l'aide sociale sont sans emploi et cherchent un travail. 20,2% des bénéficiaires font partie de la population non active dont la majorité d'entre eux est dans l'attente de recevoir des prestations AI et un tiers est en formation.

L'aide sociale : souvent l'unique source de revenu

Dans 77,7% des cas, l'aide sociale constitue l'unique source de revenu du ménage. Il en va ainsi pour 88,6% des ménages d'une personne, qui sont proportionnellement plus nombreux à dépendre totalement de cette aide. Chez les couples de trois enfants et plus (59,9%) et les familles monoparentales (63,2%), cette situation est moins fréquente, ces ménages ayant d'autres sources de revenus. Pour ces derniers, l'aide sociale est un complément lorsque le revenu professionnel et les assurances sociales ne suffisent pas.

Les centres particulièrement touchés

Selon les résultats, dans le canton de Neuchâtel, les villes sont particulièrement touchées : près de 60% des personnes soutenues se concentrent dans les villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle. Le taux d'aide sociale s'élève à 6,7% pour ces communes.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE
Service de presse

La statistique suisse de l'aide sociale

Fruit d'une étroite collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes, la statistique suisse de l'aide sociale est introduite progressivement dans toute la Suisse. Le canton de Neuchâtel a commencé à relever ses données en 2004. Pour les données 2005, comme quelques communes n'ont pas pu les livrer selon la forme souhaitée, une estimation pour l'ensemble du canton de Neuchâtel a dû être faite selon des règles statistiques. Le relevé est effectué au moyen d'un questionnaire uniforme et porte sur l'ensemble des dossiers d'aide sociale des communes. Les données 2005 sont les premières à avoir fait l'objet d'analyses statistiques détaillées.

Le taux de bénéficiaires de l'aide sociale est un indicateur important de la statistique de l'aide sociale. Ce taux indique la part de la population qui bénéficie de prestations d'aide sociale. L'ensemble considéré peut être la population totale ou un sous-groupe défini selon des critères sociodémographiques. Le taux de bénéficiaires est un indicateur du risque de tomber dans la précarité et de dépendre des prestations de l'aide sociale.

La nouvelle statistique de l'aide sociale permet d'identifier les groupes à risque, de connaître le contexte sociodémographique et la situation familiale des bénéficiaires. Elle permet aussi de chiffrer le montant ainsi que la durée de l'aide fournie. La statistique permet d'observer, sur une base solide et objective, l'évolution des problèmes sociaux et des prestations de l'aide sociale. Elle est un instrument important de la politique sociale des cantons.

Renseignements fournis par l'OFS :

Nicole Chenux Bieri, OFS, Section Sécurité sociale, tél.: +41 32 71 36441,
e-mail : nicole.chenux@bfs.admin.ch

Renseignements fournis par le canton :

Daniel Monnin, chef du service de l'action sociale, tél.: +41 32 88 98585,
e-mail : Daniel.Monnin@ne.ch

Raffaele Fasano, chef de l'office de l'aide sociale, tél.: +41 32 88 98589,
e-mail : Raffaele.Fasano@ne.ch

Claude Thévenaz, conseiller administratif à l'office de l'aide sociale, tél.: +41 32 88 98581,
e-mail : Claude.Thevenaz@ne.ch

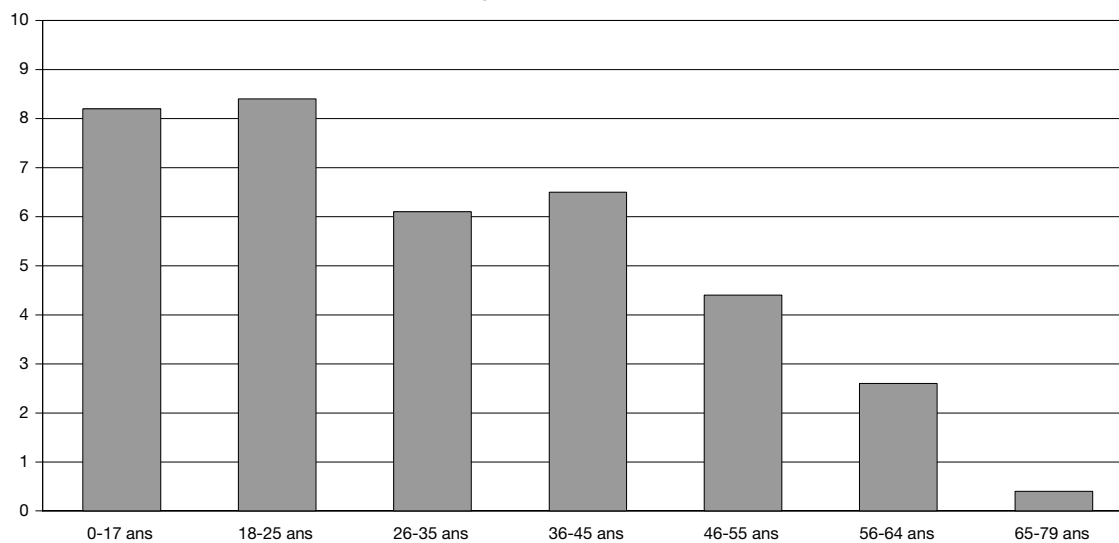
Service de presse OFS, tél. : +41 32 71 36013; fax : +41 32 71 36346, e-mail: info@bfs.admin.ch

Commandes de publications : tél. : +41 32 71 36060, fax : +41 32 71 36061
e-mail : order@bfs.admin.ch

Vous trouverez d'autres informations et publications sous forme électronique sur le site Internet de l'OFS à l'adresse <http://www.statistique.admin.ch>

Abonnement aux communiqués de presse sous format électronique (pdf) à l'adresse :
<http://www.news-stat.admin.ch>

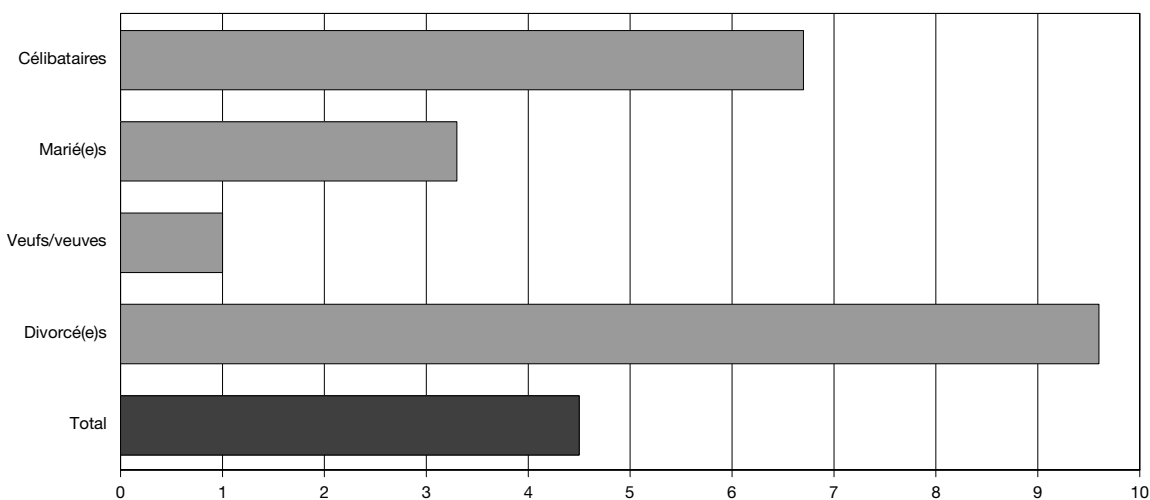
G1 Taux d'aide sociale¹ selon les classes d'âges, canton de Neuchâtel, en 2005



¹ Bénéficiaires : dossiers ayant reçu une prestation durant la période d'enquête, sans les double comptages

© Office fédéral de la statistique

G2 Taux d'aide sociale selon l'état civil, canton de Neuchâtel, en 2005

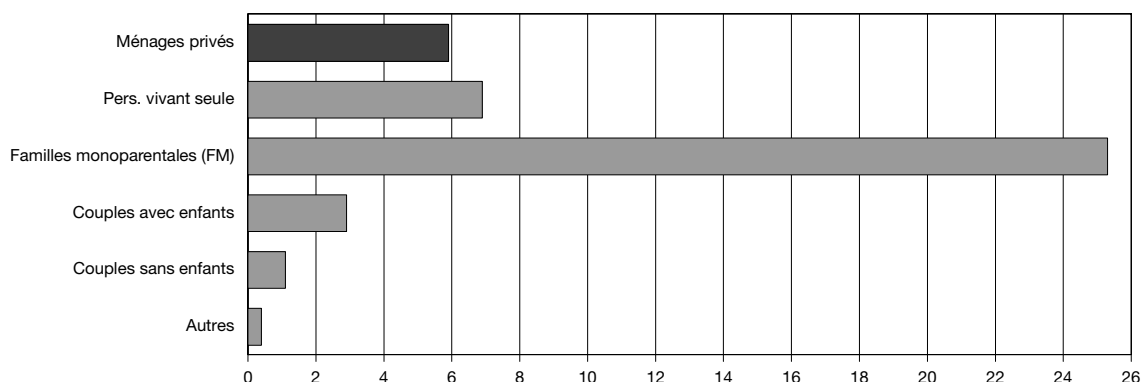


Remarques:

- Bénéficiaires : dossiers ayant reçu une prestation durant la période d'enquête, sans les doubles comptages. Pour les autres membres de l'unité d'assistance, seules les prestations de type aide sociale régulière sont prises en compte.
- Sont pris en compte dans le calcul du taux d'aide sociale uniquement les personnes de 18 ans et plus.
- Marié(e) : les personnes séparées sont considérées comme personnes mariées.

© Office fédéral de la statistique

G3 Taux d'assistance dans les ménages privés selon la structure de l'unité d'assistance, canton de Neuchâtel, en 2005

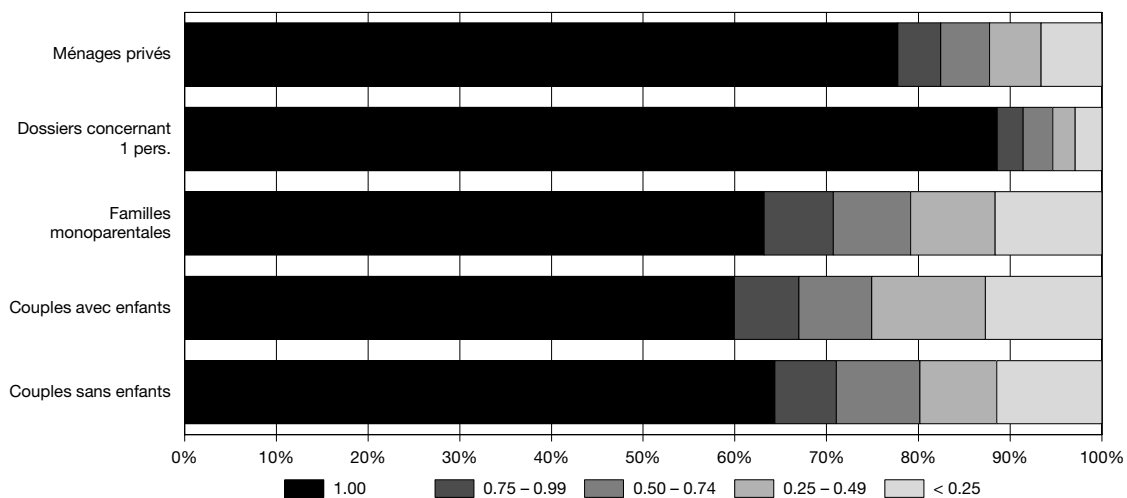


Remarques:

- Unités d'assistance : dossiers ayant reçu une prestation durant la période d'enquête, sans les doubles comptages.
- La somme des parts de pourcentage des structures familiales des ménages privés (dossiers d'1 pers., FM, etc.) équivaut à 100%.
- Taux : Nombre d'unités d'assistance / Nombre de ménages privés selon le recensement 2000.

© Office fédéral de la statistique

G4 Part du budget couverte par l'aide sociale dans les ménages privés selon la structure de l'unité d'assistance (état en fin d'enquête), canton de Neuchâtel, en 2005



Remarques:

- Unités d'assistance (UA) : dossiers ayant reçu une prest. durant la période d'enquête, sans les doubles comptages et les dossiers de type aide sociale ponctuelle sans budget.
- Plus le taux de couverture est élevé, plus la part de l'aide sociale dans le revenu total de l'UA est élevée.
- Taux de couverture : rapport entre le besoin net et le besoin brut de l'UA.
- Lorsque les variables correspondant aux nouvelles normes CSIAS sont disponibles, les suppléments minimaux d'intégration ainsi que les suppléments d'intégration pour les personnes sans activité lucrative ont été pris en compte.

© Office fédéral de la statistique